

## Séance du 12 avril 2017 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze avril à 20h15, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Christelle CLÉMENT, Maire.**

**Présents :** Christelle CLEMENT, Danielle BRUET, Pascal BEGEOT, Michèle BIGOT, François ROUSSELLE, Thierry GOUSSET, Michel FLOCH, Christiane CHAROLLE, , Maryline JACQUOT, Florence COURAGEOT, Anne CHARLES, Jean-Louis NEISS, Evelyne BARRAND-PONET.

David MERIQUE donne procuration à Christelle CLEMENT

**Absents:** Virginie GURGEY-PARTY

### Secrétaire de séance :

#### **Approbation des budgets primitifs 2017**

Madame le Maire présente à l'assemblée, les budgets primitifs de l'année 2017 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement se résument de la façon suivante :

*Accepté à l'unanimité*

Budget Général :	Fonctionnement	D = 849 887,00 € R = 1 038 023,02 €
	Investissement	D et R = 1 179 363,77 €
Budget Bois	Fonctionnement	D = 283 059,20 € R = 332 894,71 €
	Investissement	D et R = 138 357,80 €
Budget Assainissement	Fonctionnement	D = 64 912,66 € R = 154 311,05 €
	Investissement	D et R = 3 760 859,84 €
Budget Lotissement	Fonctionnement	D = 2 539 279,05 € R = 2 539 279,87 €
	Investissement	D et R = 2 408 779,05 € €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, **APPROUVE** les budgets primitifs de l'année 2017 tels qu'ils sont présentés.

#### **Transfert de crédits**

*Accepté à l'unanimité*

Mme le Maire informe que des crédits de « restes à réaliser » ont été inscrits à l'article 203 dans le budget primitif 2017 « assainissement ».

Ces crédits n'ont pas été utilisés en début d'année 2017 et les marchés de travaux ont été signés, il y a donc lieu de transférer ces crédits au compte 2315.

Le conseil municipal, après délibération décide le transfert de crédits suivant :

Art 203 : - 183 155,89

Art 2315 : + 183 155,89

#### **Travaux de desserte forestière et demande de subvention**

*Accepté à l'unanimité*

Le conseil municipal :

- Considérant la nécessité de réaliser une desserte forestière et une Place de retournement dans la forêt des Grands Bois pour desservir les parcelles 56 et 57.
- Considérant l'intégration de ce projet dans le schéma directeur de desserte forestière.
- Considérant les différentes propositions des entreprises.
- Décide de réaliser une desserte forestière, forêt des Grands Bois et accepte le devis de l'entreprise GOUSSET pour un montant HT de 34 367,58 €.
- Demande l'inscription de ce projet dans le programme départemental décidé par le conseil départemental de la Haute-Saône

- Demande au Conseil Départemental de nous accorder la subvention de 40% majorée de 10% pour projet intégré dans le schéma directeur de desserte forestière.

**Indemnité des élus** Madame le Maire informe qu'il y a lieu d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant les bases de calcul des indemnités de fonction.  
*Accepté à l'unanimité* Pour l'application de ce décret, le conseil municipal, après délibération, décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 les indemnités de fonctions se feront par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique suivant le tableau annexé à la présente délibération.

### **Annexe à la délibération du 12 avril 2017**

Arrondissement : **Vesoul**  
Canton : **Marnay**  
Commune : **GY**  
Population totale : **1120**

#### **Indemnités allouées**

Indice brut terminal de la fonction publique

Bénéficiaires	%
1 <sup>er</sup> Adjoint	10,5
2 <sup>ème</sup> Adjoint	7,5
3 <sup>ème</sup> Adjoint	7,5